

**PROCES-VERBAL
DE LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME
DU 30 SEPTEMBRE 2011**

[Signature]

[Signature]

ETAIENT PRESENTS :

MEMBRES PERMANENTS
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
COTEL Jacques
RAOULT Paul - Président <i>sous validation CA du 14/10/11</i>
REPRESENTANTS DES USAGERS
CELLIEZ Pierre-André
DECOOL François - Vice-Président <i>sous validation CA du 14/10/11</i>
MORTIER Jacques

REPRESENTANTS DU PERSONNEL
Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration
VERHAEGHE Hubert Représentant titulaire du personnel de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au Conseil d'Administration

MEMBRES NON PERMANENTS
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
BOULOGNE Michel
FLAJOLET André
REPRESENTANTS DES USAGERS
BARAS Jean-Marie
DEMAREST Vincent

MEMBRES CONSULTATIFS
THIBAUT Olivier Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie



DIVERS
DELPLANQUE Marion Représentant Monsieur PAPINUTTI Marc
GREGOIRE Pascal Représentant Madame BONNY Martine
HUBERT Olivier Représentant Monsieur DIDIO Jean-Christophe
MOSSMANN Jean-Rémi Représentant Monsieur DEMARCQ François

ETAIENT EXCUSES :

MEMBRES PERMANENTS	
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	
BEAUCHAMP Charles <i>sous validation CA du 14/10/11</i>	
CAU Emmanuel	
DEFLESSELLE Claude	
GAQUERE Raymond <i>sous validation CA du 14/10/11</i>	
REPRESENTANTS DES USAGERS	
DIDIO Jean-Christophe <i>sous validation CA du 14/10/11</i>	Représenté par Mr HUBERT Olivier
LEMAY Patrick	
PRUVOT Bernard	
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS	
BOUYER Sophie Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt NPDC	Représentée par Mr FOUQUART Pascal
LENOIR Daniel Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé NPDC	Représenté par Mr THEROUANNE Max
PASCAL Michel Directeur Régional de l'Environnement, <i>Délégué de Bassin</i> , de l'Aménagement et du Logement NPDC	Représenté par Mr PREVOST Olivier
RATEL Christian Directeur régional des finances publiques du NPDC et du Nord	Représenté par Mr TACHAU Stéphane

MEMBRES NON PERMANENTS	
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	
EECKHOUDT Patrick	
SCHEPMAN Jean	
SIMÉON Gilbert	
REPRESENTANTS DES USAGERS	
BRACQ Dominique	
LUCQ Chantal	
VITSE Michel	
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS	
BALMES Marie-Laure DIRECCTE Nord Pas-de-Calais	
BONNY Martine Directrice du Grand port maritime de Dunkerque	Représentée par Mr GREGOIRE Pascal
COLCOMBET Yves Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres	
COURCOL Laurent Directeur interrégional de la mer Manche orientale – mer du Nord	
DÉMARCO François Directeur Général BRGM	Représenté par Mr MOSSMANN Jean-Rémi
PAPINUTTI Marc Directeur Général de Voies Navigables de France	Représenté par Mme DELPLANQUE Marion
STUSSI Pierre Secrétaire Général pour les Affaires Régionales NPDC	

REPRESENTANTS DU PERSONNEL
Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration
LALANNE Jean Représentant suppléant du personnel de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au Conseil d'Administration

MEMBRES CONSULTATIFS
ANSELME Jean-Pierre Agent Comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie
BAILLY-TURCHI Maud Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie
BUR Dominique Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

GRISEZ Claire Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie
POHER Hervé Président du Comité de Bassin Artois-Picardie

LISTE DES MANDATS :

(Chaque membre peut donner mandat à un autre membre appartenant au collège auquel appartient le mandant. Aucun membre ne peut détenir plus de deux mandats.

Les membres du collège de l'Etat et de ses Etablissements publics peuvent se faire suppléer par un membre du service ou de l'organisme auquel ils appartiennent.

Le représentant titulaire du personnel de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie peut se faire suppléer par le représentant suppléant du personnel de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

En cas d'inapplicabilité exceptionnelle des dispositions normalement applicables aux quorum et mandats, les membres dits « permanents » de la Commission Permanente Programme peuvent être suppléés à l'initiative du Président par les membres dits « non permanents » appartenant au même collège qu'eux au Conseil d'Administration et présents en séance, ou leur donner mandat)

Mandataire	Mandant
Collège des Collectivités Territoriales	
COTEL Jacques	DEFLESSELLE Claude
Collège des Usagers	
DECOOL François	LEMAY Patrick
DEMAREST Vincent	PRUVOT Bernard
Collège de l'Etat et des Etablissements publics	
FOUQUART Pascal	BOUYER Sophie
THEROUANNE Max	LENOIR Daniel
PREVOST Olivier	PASCAL Michel
TACHAU Stéphane	RATEL Christian



L'ORDRE DU JOUR ETAIT LE SUIVANT :

- 1 -** Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente Programme du 4 mars 2011
- 2 -** Adaptation des délibérations du 9^{ème} Programme d'Intervention 2007-2012
- 3 -** Adaptation du IXème Programme pour 2011 et 2012
- 4 -** Préparation des travaux des groupes thématiques pour le Xème Programme
 - Fiches techniques de composition des groupes de travail
 - Méthodologie à appliquer dans la conduite des travaux
 - Phasage des travaux
 - Documents à produire
- 5 -** Information sur les dispositions relatives aux Xèmes Programmes des Agences de l'Eau dans le projet de Loi de Finances pour 2012 (point reporté)



RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	AVIS FAVORABLE TRANSMIS AU CA	REFU SE	AMENDE	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente Programme du 4 mars 2011	X				unanimité
2	2.1	11-A-... ASSISTANCE TECHNIQUE A LA DEPOLLUTION		X			unanimité
	2.2	11-A-... AIDE A LA CENTRALISATION DES DONNEES RELATIVES A L'EPANDAGE DES EFFLUENTS ORGANIQUES (12133)		X			unanimité
	2.3	11-A-... MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°11-A-006 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2011 RELATIVE AUX OUVRAGES D'EPURATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (12137)		X			unanimité
		11-A-... MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°10-A-022 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 OCTOBRE 2010 RELATIVE A LA GESTION DES EAUX DE TEMPS DE PLUIE PAR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES EN MILIEU URBANISE (12136)		X			unanimité
3	3.1	11-A-... ADAPTATION N°13-11 DU IXEME PROGRAMME D'INTERVENTION POUR L'ANNEE 2011(et 2012) (12095)		X			unanimité



67

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur le Président RAOULT ouvre la séance à 9 h 40.

Il souligne que la Commission Permanente Programme aura un rôle central de cadrage des prochains groupes de travail de préparation du Xème Programme d'intervention.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME DU 4 MARS 2011

Monsieur le Président demande si des remarques sont à formuler concernant la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente Programme du 4 mars 2011.

Aucune remarque.

*Le procès-verbal de la Commission Permanente Programme du 4 mars 2011
est adopté à l'unanimité.*

2 - ADAPTATION DES DELIBERATIONS DU 9EME PROGRAMME D'INTERVENTION 2007-2012

Le point « adaptation des délibérations du 9^{ème} Programme d'Intervention 2007-2012 » porte sur :

- I) l'aide à la centralisation des données relatives aux épandages d'effluents organiques (adaptation de la délibération d'assistance technique à la dépollution),
- II) la centralisation des données relatives aux épandages d'effluents urbains et industriels,
- III) les modalités de mise en œuvre des critères de priorité pour les participations financières aux activités économiques hors agriculture,
- IV) l'adaptation des délibérations n°11-A-006 relative aux ouvrages d'épuration des collectivités territoriales et n°11-A-022 relative à la gestion des eaux de temps de pluie par les collectivités territoriales en milieu urbanisé.



Madame GALLIAN présente, en référence au point de présentation, l'aide à la centralisation des données relatives aux épandages d'effluents organiques afin d'aborder l'adaptation de la délibération d'assistance technique à la dépollution : C.f. point 2 du dossier de la CPP et point 4.2. du dossier de CA (I- Aide à la Centralisation des données relatives aux épandages d'effluents organiques + délibération correspondante).

Monsieur THIBAUT précise que deux méthodes sont proposées par type d'intervention :

- pour les agriculteurs (épandages d'effluents d'élevage) : en une fois, sans besoin de modifier les délibérations cadres de l'Agence, par simple indication dans la convention SATEGE,
- pour l'urbain (épandages d'effluents urbains et industriels) : face aux différents maîtres d'ouvrages n'ayant pas tous encore demandé des subventions, la délibération de cadrage est modifiée. La Commission Permanente des Interventions examinera ensuite les demandes de participations financières.

Monsieur THIBAUT insiste sur le fait que le bassin est précurseur au niveau national en étant capable de mettre en place sur un seul logiciel les plans d'épandages à la parcelle toutes origines confondues (industrielles, urbaines, agricoles).

Monsieur MORTIER demande quel sera le devenir des analyses et notamment s'il existera un historique et un suivi dans le cadre de la base de données.

→ **Madame GALLIAN** confirme qu'il est bien prévu de centraliser les données relatives aux analyses de sols et aux analyses d'effluents dans l'outil SYCLOE.

Monsieur DEMAREST confirme l'intérêt de l'outil permettant d'éviter les superpositions de plans d'épandages.

Il demande quel niveau d'implication est prévu pour les départements de l'Oise et de l'Aisne : des plans d'épandages seront-ils également intégrés concernant ces territoires dans la base de données SYCLOE ?

Monsieur DEMAREST note en effet qu'il n'y a pas de projet de convention avec les Chambres d'Agriculture de l'Aisne et de l'Oise.

Il en souligne cependant l'importance notamment au regard de captages prioritaires présents dans l'Oise.

→ **Madame GALLIAN** explique que pour l'Aisne, il existe un accord avec la **MUAD (Mission d'Utilisation Agricole des Déchets)**. La MUAD a demandé à utiliser SYCLOE pour l'ensemble de son département concernant les épandages d'effluents urbains et industriels (La MUAD n'ayant pas compétence sur l'aspect élevages contrairement aux SATEGE).

Pour l'Oise, pour le moment, il n'existe aucun organisme indépendant mandaté par le Préfet. Cependant pour les quelques unités urbaines et industrielles, il est prévu une centralisation par l'Agence. La problématique des données d'épandages d'effluents élevages reste à régler sur la petite partie de l'Oise appartenant à l'Agence.

→ **Monsieur DEMAREST** rappelle que les communes de l'Oise relevant de l'Agence Artois-Picardie sont en quelque sorte « orphelines » face au reste des $\frac{3}{4}$ du département relevant de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et à une majorité de politiques généralement menées par l'Agence Artois-Picardie sur la Somme.

Les agriculteurs s'y sentent désabusés. **Monsieur DEMAREST** aimerait donc qu'une attention particulière soit accordée aux agriculteurs de l'Oise.



→ **Madame GALLIAN** explique que le problème ne vient pas d'un manque de communication sur les politiques entreprises entre l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et l'Agence de l'Eau Seine Normandie puisque des échanges réguliers existent entre les deux Agences.

En revanche, le problème tient du manque d'interlocuteurs qui acceptent de travailler sur la saisie des plans d'épandages d'élevages. Le positionnement des Chambres d'Agriculteurs sur le territoire y est pour le moment opposé.

→ **Monsieur COTEL** indique rejoindre la préoccupation de Monsieur DEMAREST en soulignant que parmi les 80 communes concernées dans le département de l'Oise existent au moins deux captages prioritaires.

La mise en place d'études pour mettre en place les protections de captages nécessaires est importante à régler.

→ **Monsieur le Président RAOULT** confirme qu'il faut faire en sorte d'intégrer à la démarche les départements de l'Aisne et de l'Oise.

→ **Madame GALLIAN** souligne qu'il faut dans ce cadre l'adhésion essentielle des Chambres d'Agriculture concernées.

→ **Monsieur THIBAUT** souligne qu'il n'y a pas de volonté de mettre l'Oise et l'Aisne de côté. Cependant, il ne s'agit pas de bloquer l'avancement du projet en cours.

Le travail porte actuellement sur l'initialisation de l'outil, de le faire fonctionner avec les premiers volontaires, et de démontrer qu'il apporte des réponses à tout le monde (y compris les agriculteurs).

Le politique s'étendra ensuite nécessairement aux autres territoires pour le moment non impliqués.

→ **Monsieur le Président RAOULT** souligne qu'il faut s'assurer de la bonne mise en œuvre de l'outil pour tous les départements, en en laissant aucun de côté (y compris les 80 communes de l'Aisne et leurs secteurs sensibles).

→ **Madame GALLIAN** confirme que l'extension du projet à l'Aisne et l'Oise sera facilitée par la mise en place réussie sur les autres départements du bassin.

→ **Monsieur THIBAUT** affiche son optimisme face à l'efficacité de l'outil SYCLOE restant à alimenter pour être à terme opérationnel. Il confirme qu'aucun département ne sera « laissé de côté ».

Monsieur FLAJOLET demande si la base de données SYCLOE intégrera « les épandages invasifs » provenant des pays voisins.

Il demande par ailleurs si l'outil permettrait de déclarer qu'une parcelle est au-delà d'un certain nombre de possibilités d'accueil d'épandages et ainsi de mettre en place une politique différenciée en fonction des territoires.

→ **Madame GALLIAN** explique que depuis 1 an, effectivement, les Comités de pilotage SATEGE essaient d'identifier clairement les importations d'épandages et de produits relevant de normes.

Des groupes de travail se sont mis en place sur cette thématique dans la Somme et en Nord Pas-de-Calais pour :

- faire le point sur la situation,
- évaluer l'aspect réglementaire,
- sensibiliser et responsabiliser les vendeurs de produits,
 - Dans ce cadre, des analyses seront entreprises pour vérifier la compatibilité entre la qualité annoncée et la qualité réelle.

→ **Monsieur THIBAUT** explique qu'à partir du moment où un produit est normalisé, il n'est plus un déchet, mais bien un produit, au même titre qu'un engrais.

Un certain nombre d'outils existent pour les produits généraux.

Monsieur THIBAULT souligne qu'il faut bien distinguer :

- les importations de pays voisins concernant des plans d'épandages déguisés non normalisés à intégrer dans SYCLOE,
- les produits normalisés hors plans d'épandages.

Le système à mettre en place actuellement porte sur les déchets et non sur les produits.

Monsieur le Président RAOULT demande si d'autres remarques sont à exprimer.

Aucune remarque.

Il procède au vote de la délibération correspondante.

La délibération

«ASSISTANCE TECHNIQUE A LA DEPOLLUTION - AIDE A LA CENTRALISATION DES DONNEES RELATIVES A L'EPANDAGE DES EFFLUENTS ORGANIQUES» n°11-A-...

reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente Programme du 30 septembre 2011.

Transmission au Conseil d'Administration du 14 octobre 2011.

(c.f. Délibération présentée au point 2 du dossier de la CPP et au point 4.2. du dossier de CA)

Monsieur VERHAEGHE présente, en référence au point de présentation, les modalités de mise en œuvre des critères de priorité pour les participations financières aux activités économiques hors agriculture : C.f. point 2 du dossier de la CPP et point 4.2. du dossier de CA (II- Examen des modalités de mise en œuvre des critères de priorité pour les participations financières aux activités économiques hors agriculture).

Cette présentation est un bilan sur la mise en œuvre des priorités afin d'envisager leur maintien ou leur évolution pour 2012.

Les services de l'Agence proposent de conserver les modalités de mise en œuvre des critères de priorité pour 2012.

Monsieur THIBAULT souligne l'importance d'avoir introduit les critères car ils obligent à réfléchir sur les priorités du domaine industriel et font avancer dans la réflexion à mener pour le Xème Programme d'Intervention.

RP

A l'occasion de ce premier bilan de mise en œuvre, il est proposé de conserver les modalités d'interventions pour l'instruction des dossiers de 2012 et de porter à nouveau le débat lors des travaux du Xème Programme dans le cadre du Groupe de travail Industrie.

Monsieur DECOOL souligne que cette méthode claire de critères de priorités permettra de l'expliquer notamment auprès des industriels raccordés non aidés.

La méthode permet de choisir les dossiers en fonction de priorités, ce qui est cohérent.

Monsieur le Président RAOULT demande si d'autres remarques sont à exprimer.

Aucune remarque.

Il procède au vote de la Commission Permanente Programme.

La Commission Permanente Programme est favorable à la proposition de conserver les modalités de mise en œuvre des critères de priorité pour les participations financières aux activités économiques hors agriculture pour l'instruction des dossiers de 2012 et de porter à nouveau le débat lors des travaux du Xème Programme dans le cadre du Groupe de travail Industrie.

Monsieur DOLLET présente, en référence au point de présentation, l'adaptation des délibérations n°11-A-006 relative aux ouvrages d'épuration des collectivités territoriales et n°11-A-022 relative à la gestion des eaux de temps de pluie par les collectivités territoriales en milieu urbanisé. : C.f. point 2 du dossier de la CPP et point 4.2. du dossier de CA + délibérations correspondantes (III- DELIBERATION N° 11-A-006 RELATIVE AUX OUVRAGES D'EPURATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES et IV - DELIBERATION N° 10-A-022 RELATIVE A LA GESTION DES EAUX DE TEMPS DE PLUIE PAR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES EN MILIEU URBANISE

Ce point consiste en la proposition d'adaptation de deux délibérations de programme :

- Délibération n°11-A-006 relative aux ouvrages d'épuration des collectivités territoriales :
 - o remplacement de l'indice produits métalliques, supprimé par l'INSEE, par l'indice « machines »
 - o mise à jour de la courbe de référence des coûts des ouvrages au vu de l'indice TP01 génie civil et de l'indice machines (+ 3,72 %).
- Délibération n°11-A-022 relative à la gestion des eaux de temps de pluie par les collectivités territoriales en milieu urbanisé :
 - o mise à jour de la courbe de référence des coûts des ouvrages au vu de l'indice TP01 génie civil (+ 5,74 %).

Monsieur MORTIER demande que soit expliquée la définition de l'appellation « indice machines » pour la délibération n°11-A-006 relative aux ouvrages d'épuration des collectivités territoriales.

→ **Monsieur MARIEN** explique que « l'indice machines » se rapporte aux ouvrages en dur (indice TP-Travaux Publics) et aux matériels (machines).

L'indice permet d'actualiser les coûts plafonds.

Monsieur MARIEN confirme, suite à une remarque de Monsieur DEMAREST qu'il y a une répercussion financière : les coûts plafonds remontent légèrement au bénéfice des maîtres d'ouvrages présentant leurs demandes d'aides.

Monsieur le Président RAOULT demande si d'autres remarques sont à exprimer.

Aucune remarque.

Il procède au vote des délibérations correspondantes.

Les délibérations

**«MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°11-A-006 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 25 MARS 2011 RELATIVE AUX OUVRAGES D'EPURATION DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES» n°11-A-...**

et

**«MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°10-A-022 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 15 OCTOBRE 2010 RELATIVE A LA GESTION DES EAUX DE TEMPS DE PLUIE
PAR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES EN MILIEU URBANISE» n°11-A-...**

**reçoivent l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente Programme du
30 septembre 2011.**

**Transmission au Conseil d'Administration du 14 octobre 2011.
(c.f. Délibérations présentées au point 2 du dossier de la CPP et au point 4.2. du
dossier de CA)**

3 - ADAPTATION DU IXÈME PROGRAMME POUR 2011 ET 2012

Le point « Adaptation du IXème Programme pour 2011 et 2012 » porte sur :

I – Des ajustements pour 2011,

II – L'ajustement des acomptes en 2012 des aides à la performance épuratoire des dispositifs d'épuration des pollutions domestiques et assimilés.

Monsieur MARIEN présente, en référence au point de présentation, l'adaptation du IXème Programme d'Intervention pour 2011 et 2012 : C.f. point 3 du dossier de la CPP et point 4.3. du dossier de CA (point + délibération correspondante).

I – Des ajustements pour 2011 :

Tableau de synthèse des autorisations de programme proposées pour l'année 2011 (en €)

	Année 2011			
	Dotations après adaptation 12-11	Transferts de dotations	Dotations après proposition adaptation 13-11	
911 - INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DOMESTIQUES ET ASSIMILEES	18 000 000	3 100 000	21 100 000	➔
912 - RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DOMESTIQUES ET ASSIMILEES	39 722 880	-192 000	39 530 880	
913 - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITES ECONOMIQUES HORS AGRICOLES	11 500 000	-138 581	11 361 419	
914 - ELIMINATION DES DECHETS	500 000	300 000	800 000	➔
915 - ASSISTANCE TECHNIQUE A LA DEPOLLUTION	1 280 000	-159 578	1 120 422	
916 - PRIMES POUR EPURATION	0		0	
917 - AIDES A LA PERFORMANCE EPURATOIRE	22 909 000	-102 000	22 807 000	
918 - LUTTE CONTRE LA POLLUTION AGRICOLE	16 100 000	-1 181 764	14 938 236	➔
TOTAL PREVENTION DES RISQUES CONTRE LES POLLUTIONS	110 011 880	1 846 077	111 657 957	➔
923 - PROTECTION DE LA RESSOURCE	2 132 624	-633 868	1 498 756	➔
924 - RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES	9 780 000	-505 894	9 274 106	➔
929 - PLANIFICATION ET GESTION A L'ECHELLE DU BASSIN ET DES SOUS-BASSINS	650 000	-7 200	642 800	
931 - ETUDES GENERALES	50 000	20 000	70 000	
932 - CONNAISSANCE ENVIRONNEMENTALE	1 730 000	272 585	2 002 585	➔
933 - ACTION INTERNATIONALE	700 000	100 000	800 000	➔
934 - INFORMATION, COMMUNICATION, CONSULTATIONS DU PUBLIC ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	520 000	-100 000	420 000	➔
TOTAL GESTION DES MILIEUX ET BIODIVERSITE	15 562 624	-854 377	14 708 247	➔
925 - EAU POTABLE	9 600 000	-50 000	9 550 000	
950 - FONDS DE CONCOURS	7 600 000		7 600 000	
TOTAL AUTRES ACTIONS DE L'OPERATEUR	17 200 000	-50 000	17 150 000	
940- Dépenses courantes et autres dépenses	19 500 000		19 500 000	
TOTAL GENERAL	162 274 504	741 700	163 016 204	

RA
01

Monsieur MARIEN précise en outre que concernant la ligne 912 réseaux d'assainissement, la politique de raccordement au réseau public de collecte connaît un succès massif. Elle représente en 2011 10M€ sur les 39 M€ de dotation.

Monsieur le Président RAOULT souligne que l'adaptation proposée pour 2011 a pour objectif de permettre de consommer les crédits au maximum, proche de 100%.

Il note que les variations de dotations restent faibles.

Monsieur DEMAREST indique que la politique ANC pose beaucoup de questions au niveau local.

Les élus locaux, notamment en communes rurales, la jugent insuffisante.

Monsieur DEMAREST explique que cette problématique devra être abordée dans le cadre de la préparation du Xème Programme d'Intervention.

→ **Monsieur THIBAUT** explique que la réponse à cette problématique a déjà été en partie traitée en 2010 lors de la modification de la délibération cadre ANC (en passant, en réponse aux demandes de Monsieur DEFLESSELLE, d'interventions dans les seuls secteurs à zones à enjeu eau à l'ensemble du territoire lorsqu'il y a un impact environnemental ou sanitaire).

Cette modification a pour effet notoire une augmentation des demandes de financements ANC.

Le groupe de travail Xème Programme Collectivités Territoriales aura à mener la réflexion à ce sujet.

Il apparaît d'ores et déjà le besoin de rééquilibrer l'Assainissement Non Collectif et l'Assainissement Collectif : le système d'aides doit être équilibré de façon à ne pas inciter certains maîtres d'ouvrages à réaliser de l'Assainissement Collectif sans pertinence.

Monsieur THIBAUT tient à faire remarquer par ailleurs que la réflexion nationale évolue en passant depuis la loi Grenelle d'une situation où l'on voulait tout mettre aux normes selon des normes draconiennes pas forcément adaptées aux enjeux environnementaux et sanitaires à une situation (un arrêté devant paraître) où l'on demande de mettre aux normes seulement lorsqu'il y a un impact sanitaire ou environnemental.

Les réflexions portent actuellement sur la mesure de l'impact.

Monsieur THIBAUT estime que ce nouvel arrêté aura pour effet de restreindre le champ d'intervention.

→ **Monsieur FLAJOLET** souligne que l'évolution de la réflexion aura pour effet d'avoir une politique plus efficace en matière de « non étalement urbain ».

→ **Monsieur COTEL** abonde dans le sens de la remarque de Monsieur DEMAREST : il confirme que les élus locaux des communes rurales manquent fortement d'éléments de communication et d'information.

Il rappelle qu'à une époque, on a incité ces communes rurales à réaliser des études et des zonages qui n'ont pas abouti, faute de financements suffisants, à des actions concrètes.

Il souligne l'importance de mettre en œuvre une communication et une information de l'Agence envers les communes rurales.

→ **Monsieur THIBAUT** rappelle que le problème tient d'une cause réglementaire. L'Agence est un des outils pour accompagner les élus.

L'enjeu « communes rurales » est un élément important de l'évolution de la politique assainissement.

Une communication adaptée sera envisageable dans le cadre du Xème Programme d'Intervention.

→ **Monsieur COTEL** ajoute que certains élus de communes rurales ne savent plus quelles sont les dates butoirs à respecter.

→ **Monsieur FLAJOLET** explique qu'il existe 12 millions de personnes concernées par l'ANC.

Les territoires sur lesquels existe de l'ANC ne sont pas tous identiques en terme de vulnérabilité.

Il est important de faire comprendre que l'urgence dépend de la vulnérabilité et pas simplement du désir de réaliser une opération.

Le Ministère est actuellement en train de déterminer les « niveaux d'urgence » sachant que reste en suspens la question de l'intégration de l'ANC dans l'AC pour un seul et unique service d'assainissement.

Cet élément devra être pris en compte dans le cadre du prochain programme de l'Agence en différenciant les financements selon la nature du porteur de projet.

Monsieur THIBAUT confirme à Monsieur le Président RAOULT qu'il n'y a pas pour 2011 de prélèvement supplémentaire de l'ONEMA sur le budget des Agences (tout prélèvement de l'ONEMA fait l'objet d'un projet de loi).

→ **Monsieur FLAJOLET** souligne que la loi sur la participation des Agences à l'ONEMA est stabilisée.

En revanche, il propose que l'Agence de l'Eau puisse expliquer ce qui est consacré à ECOPHYTO sur le territoire Artois-Picardie et distribué par d'autres (c.f. il indique penser notamment à l'enveloppe vers France AgriMer).

→ **Monsieur THIBAUT** précise que les agriculteurs du bassin ont versé en 2010 sous forme de redevance :

- 5,24 M€ pour le niveau national,
- 2,8 M€ pour le budget général de l'Agence de l'Eau.

Le bassin Artois-Picardie et le Nord Pas-de-Calais en particulier sont très déficitaires entre ce qu'ils payent et ce qu'ils reçoivent.

Monsieur THIBAUT rappelle cependant que le plan ECOPHYTO a été construit pour mutualiser au niveau national des actions ECOPHYTO (pour arriver à au moins 50% d'utilisation de phytosanitaires en 2018).

L'argent récolté au niveau national sert pour :

- la recherche,
- la diffusion d'information et de communication,
- les actions locales (animations par les Chambres d'Agriculture, réseaux de fermes...).
- La Picardie dispose de 5 réseaux de fermes sur 120 au niveau national,
- Le Nord Pas-de-Calais quant à lui ne dispose que d'un réseau de fermes de référence.

Les enjeux dans le Nord Pas-de-Calais étant élevés, un certain nombre de réponses aux interrogations actuelles sont à apporter.



→ **Monsieur MORTIER** explique que la Picardie est en avance par rapport au Nord Pas-de-Calais en ce qui concerne les réseaux de fermes de référence car il existait sur la Picardie, avant la mise en place d'Ecophyto 2018, des initiatives sur place (AGROTRANSFERT...).

→ **Monsieur THIBAUT** souligne que ce qui fonctionne bien actuellement dans le domaine Ecophyto tient au fait d'actions déjà existantes auparavant et exemplaires (Diagnostics Territoriaux Multi Pressions sur les captages, Opérations de Reconquête de la Qualité de Eaux sur les captages Grenelle, SAGE, Réseaux de référence).

ECOPHYTO renforce le système et permet de partager sur le reste du bassin sur des opérations exemplaires.

→ **Monsieur DEMAREST** souligne que les interrogations sur la destination des fonds Ecophyto (TGAP) ne sont pas neutres car l'agriculture a été bien souvent accusée de ne pas participer suffisamment à la protection de la ressource.

→ **Monsieur le Président RAOULT** confirme que les agriculteurs ont en effet « une bataille à gagner » au niveau de l'opinion publique.

Monsieur FLAJOLET, en tant que Commissaire du Forum Mondial de Marseille, évoque l'action internationale. Il explique qu'est prévue lors du Forum Mondial de Marseille, une journée des engagements.

Il demande si l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, innovante et volontaire au travers de sa mise en place du Parlement Mondial des Jeunes pour l'eau, a prévu une enveloppe suffisante pour présenter de façon originale et constructive un certain nombre d'engagements.

→ **Monsieur THIBAUT** rappelle que l'Agence de l'Eau se positionne de manière forte sur la mise en place d'un Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau qui sera pérenne après le Forum Mondial de Marseille 2012.

Ainsi, la première session officielle du Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau aura lieu à l'occasion du Forum Mondial de Marseille.

Dans ce cadre, « une répétition générale » aura lieu les 7, 8 et 9 novembre 2011 à Douai pour construire le Parlement.

Les 100 000 € supplémentaires proposés sur la ligne action internationale concerneront en partie la bonne mise en œuvre du projet.

L'objectif est d'aboutir à une déclaration des jeunes pour contribuer au Forum Mondial de Marseille.

→ **Monsieur FLAJOLET** demande si l'enveloppe sera suffisante pour que les jeunes aillent au-delà de la déclaration d'intentions avec un programme d'actions auquel l'Agence sera partenaire (engagements concrets).

→ **Monsieur THIBAUT** indique que l'enveloppe financière sera suffisante. A charge aux jeunes de faire preuve d'initiative et de volonté en rédigeant eux-mêmes leur propre proposition d'engagements.

La « répétition générale » de novembre à l'Agence est organisée en ce sens.

Lors de cette répétition générale,

- 1 représentant par continent du Parlement Mondial des Jeunes sera présent (85 jeunes seront présents à Marseille sur plus de 200 candidatures de par le monde),

- Le travail portera la mise en place d'une structure et des questions à poser. Le projet se poursuivra par le biais d'internet sur les réactions sur les premières propositions.

Monsieur le Président RAOULT demande si d'autres remarques sont à exprimer.

Aucune remarque.

Il procède au vote de la Commission Permanente Programme.

La Commission Permanente Programme est favorable à la proposition d'adaptation de programme pour 2011.

II – L'ajustement des acomptes en 2012 des aides à la performance épuratoire des dispositifs d'épuration des pollutions domestiques et assimilés.

Monsieur MARIEN précise qu'avant le nouveau dispositif législatif de calcul des aides à la performance épuratoire mis en place en 2008, les gestionnaires de stations d'épuration publiques bénéficiaient d'une aide portant sur l'ensemble des effluents qu'ils avaient à traiter.

Depuis le nouveau dispositif, les industriels raccordés sont considérés du point de vue des redevances comme devant être traités sur la même base que les industriels qui disposent de leur propre outil d'assainissement. La redevance tient compte de l'épuration effectuée pour le compte de l'industriel par la station d'épuration publique.

Les industriels raccordés ont eu de ce fait un gain sur les redevances qu'ils ont à payer (de l'ordre de 3,5M€ à 4 M€ pour le bassin), soit l'équivalent de plus d'un tiers de la recette que l'Agence prélevait du monde industriel.

Cependant, la logique du nouveau système veut que normalement les gestionnaires de stations d'épuration publiques dont le travail qu'ils effectuent pour le compte des industriels n'est plus pris en compte, puissent répercuter sur les industriels concernés le coût du service rendu.

L'Agence a informé, depuis la mise en place du nouveau dispositif législatif en 2008, les représentants des collectivités territoriales et leurs gestionnaires de stations d'épuration en les invitant à renégocier leur convention de raccordement avec les industriels concernés, qui bénéficient depuis d'une réduction de redevance pour la pollution éliminée par les stations d'épuration, sans contrepartie.

Ce rééquilibrage financier se met en œuvre.

Monsieur MARIEN ajoute que désormais l'aide à la performance épuratoire, par rapport à l'ancien système, est hiérarchisée. Un bonus est accordé à ceux qui font des efforts importants concourant à une gestion la plus optimisée possible de l'outil station d'épuration. A l'inverse, ceux qui n'atteignent pas un niveau de performance suffisant se voient attribuer un malus (abattement sur le calcul du dispositif).

Pour éviter une rupture brutale auprès des collectivités suite au nouveau dispositif, l'Agence avait décidé, à titre transitoire, de ne pas baisser le montant des primes pour épuration sur l'ensemble du IX^{ème} Programme d'Intervention (de l'ordre de 20M€ par an), tout en sachant la perte de recettes au titre de la redevance industrielle.

Dans le cadre du X^{ème} Programme d'Intervention, le rééquilibrage pour les recettes de l'Agence est à

mettre en place.

Par ailleurs, il est proposé une modification des modalités de paiement de la prime à la performance épuratoire dès 2012 :

Évolution du rythme de paiements des aides à la performance épuratoire pour 2012

	Rythme de 2008 à 2011	Proposition de Rythme pour 2012
1er acompte	60 %	50 %
2e acompte	35 %	30 %
Solde	5 %	20 %

Pour 2012, le montant proposé pour la ligne 917- Aide à la performance épuratoire - passe de 24 M€ à 21 M€

En référence à la page 7 du point de présentation, Monsieur MARIEN explique qu'une projection tendancielle sur la fin du IXème programme (2012) et début du Xème programme suivant (2013), montre un point bas d'équilibre créant une éventuelle difficulté de suivi de l'ordre de 10M€ à 15 M€ par an pendant les deux premières années du Xème Programme.

Même si les grands équilibres de programme ne sont pas pour autant remis en cause, il apparaît nécessaire d'être vigilants sur cet aspect et d'envisager d'éventuelles dispositions transitoires.

Monsieur le Président RAOULT note que l'aide à la performance épuratoire est maintenue et que son mode de calcul a évolué après le début du IXème programme en conséquence de la Loi sur l'Eau et Milieux Aquatiques.

→ **Monsieur THIBAUT** confirme que l'Agence, tout en appliquant le nouveau dispositif législatif mais en décidant de ne pas réviser d'emblée « ses règles du jeu », a perdu des redevances (4M€ des industriels) tout en maintenant le niveau d'aides aux collectivités.

Afin d'éviter des difficultés de gestion pour le Xème Programme d'Intervention (commençant déjà en 2012), il est désormais nécessaire temps d'appliquer des mesures rectificatives.

Il est donc proposé les ajustements suivants :

- modifier le rythme de versement des aides à la performance épuratoire pour 2012,
- ne pas continuer à augmenter sur 2012 le niveau de la prime de performance épuratoire qui augmentait mécaniquement sur le IXème Programme,
- mettre en place des règles adaptées pour le Xème Programme d'Intervention sur le bon

niveau de prime de performance épuratoire (choix stratégiques).

→ **Monsieur le Président RAOULT** souligne l'importance de contrôler le budget en remédiant notamment à l'augmentation mécanique de la prime chaque année.

→ **Monsieur MARIEN** confirme à **Monsieur DECOOL** qu'aujourd'hui :

- un industriel raccordé bénéficie d'une réduction de redevance correspondant à une prime d'épuration,
- un industriel autonome bénéficie d'une réduction de redevance sur son propre outil d'épuration mais il supporte lui-même ses coûts de fonctionnement.

→ **Monsieur DECOOL** explique que les coûts de fonctionnement font l'objet en principe de la convention de raccordement.

→ **Monsieur FLAJOLET** explique qu'avec la Loi sur l'Eau et Milieux Aquatiques, la renégociation de la convention de raccordement n'est pas le fait de l'Agence de l'Eau mais des opérateurs.

Il précise que l'Agence de l'Eau en tant que telle n'a pas à se substituer en responsabilité aux opérateurs.

Il est favorable à ce qu'en fin de Xème Programme d'Intervention, l'équilibre financier soit rétabli par une politique annoncée, précisée, qualitative et non plus quantitative.

→ **Monsieur THIBAUT** souligne qu'il est délicat pour les élus d'aller demander à ses industriels raccordés de participer plus au fonctionnement de leur station d'épuration publique. Bien souvent les élus se retrouvent face à des références à l'industrie, à l'emploi...

→ **Monsieur le Président RAOULT** présente concrètement le cas de la station de Villers Outreaux.

→ **Monsieur THIBAUT** explique que l'Agence a fait en sorte en 2011 de communiquer les chiffres à chaque collectivité pour qu'elles sachent ce que les industriels ont gagné par la réduction de redevance.

La situation n'en reste pas moins compliquée pour les collectivités.

→ **Monsieur COTEL** indique que l'occasion est donnée de trouver le bon équilibre pour le Xème Programme d'Intervention.

→ **Monsieur MORTIER** souligne que les négociations avec les industriels devraient être facilitées en leur expliquant qu'ils ont bénéficié « d'un cadeau de 4M€ », ce qui n'est jamais arrivé pour les rejets domestiques. Il espère qu'ils ne montreront pas de mauvaise volonté.

→ **Monsieur le Président RAOULT** explique que la négociation est plus simple face à des industriels dont le secteur d'activité se porte bien que face à des industriels en difficulté.

Concernant l'Agence, il confirme qu'elle doit maîtriser son budget par l'application de nouvelles règles.

Il ajoute être contre le principe de la philosophie d'accorder une prime parce que l'on respecte la loi alors que cette situation de respect de la loi est normale.

En revanche, il est logique d'appliquer un malus en cas de non respect de la loi.

→ **Monsieur THIBAUT** explique que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a supprimé ses primes à la performance épuratoire.

Il souligne cependant l'intérêt de maintenir cette prime : elle a du sens à partir du moment où l'on applique des critères adaptés.

Ces critères sont à sévérer et à ajuster dans le cadre des discussions du Xème Programme d'Intervention tout comme le bon niveau de prime à appliquer.

→ **Monsieur MORTIER** souligne qu'il est convaincu par la démarche raisonnée et raisonnable de l'Agence.

Ce problème est à traiter assidûment.

Tout comme l'évoque Monsieur le Président RAOULT, il indique que le fait de mettre en avant des malus plutôt que des bonus serait une bonne solution.

Il souligne que des aides devraient être accordées aux industriels quand ils dépassent les normes imposées en allant au-delà (ce principe est appliqué par le Conseil Régional de Picardie).

Monsieur le Président RAOULT demande si d'autres remarques sont à exprimer.

Aucune remarque.

Il procède au vote de la Commission Permanente Programme.

La Commission Permanente Programme est favorable à la proposition d'ajustement des acomptes en 2012 des aides à la performance épuratoire des dispositifs d'épuration des pollutions domestiques et assimilés.

Il procède au vote de la délibération correspondante.

La délibération

«ADAPTATION N°13-11 DU IXEME PROGRAMME D'INTERVENTION POUR L'ANNEE 2011(et 2012)» n°11-A...

reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente Programme du 30 septembre 2011.

***Transmission au Conseil d'Administration du 14 octobre 2011.
(c.f. Délibération présentée au point 3 du dossier de la CPP et au point 4.3. du dossier de CA)***

4 - PREPARATION DES TRAVAUX DES GROUPES THEMATIQUES POUR LE XEME PROGRAMME

Le point « Préparation des travaux des groupes thématiques pour le Xème Programme » porte sur :

- les fiches techniques de composition des groupes de travail,
- la méthodologie à appliquer dans la conduite des travaux,
- le phasage des travaux,
- les documents à produire.

Monsieur MARIEN présente, en référence au point de présentation, la préparation des travaux des groupes thématiques pour le Xème Programme : C.f. point 4 du dossier de la CPP et point 4.4. du dossier de CA.

Monsieur THIBAUT rappelle que la Commission Permanente Programme a un rôle :

- de cadrage des débats de l'ensemble des groupes de travail de préparation du Xème Programme d'Intervention,
- de validation des étapes intermédiaires, des cadrages financiers,
- de validation de l'ensemble avant présentation en Conseil d'Administration et Comité de Bassin.

Le point porte sur les éléments de cadrage de la CPP avant la première série de réunions des groupes de travail d'octobre / novembre 2011.

Monsieur MARIEN rappelle :

1) Le calendrier des échéances

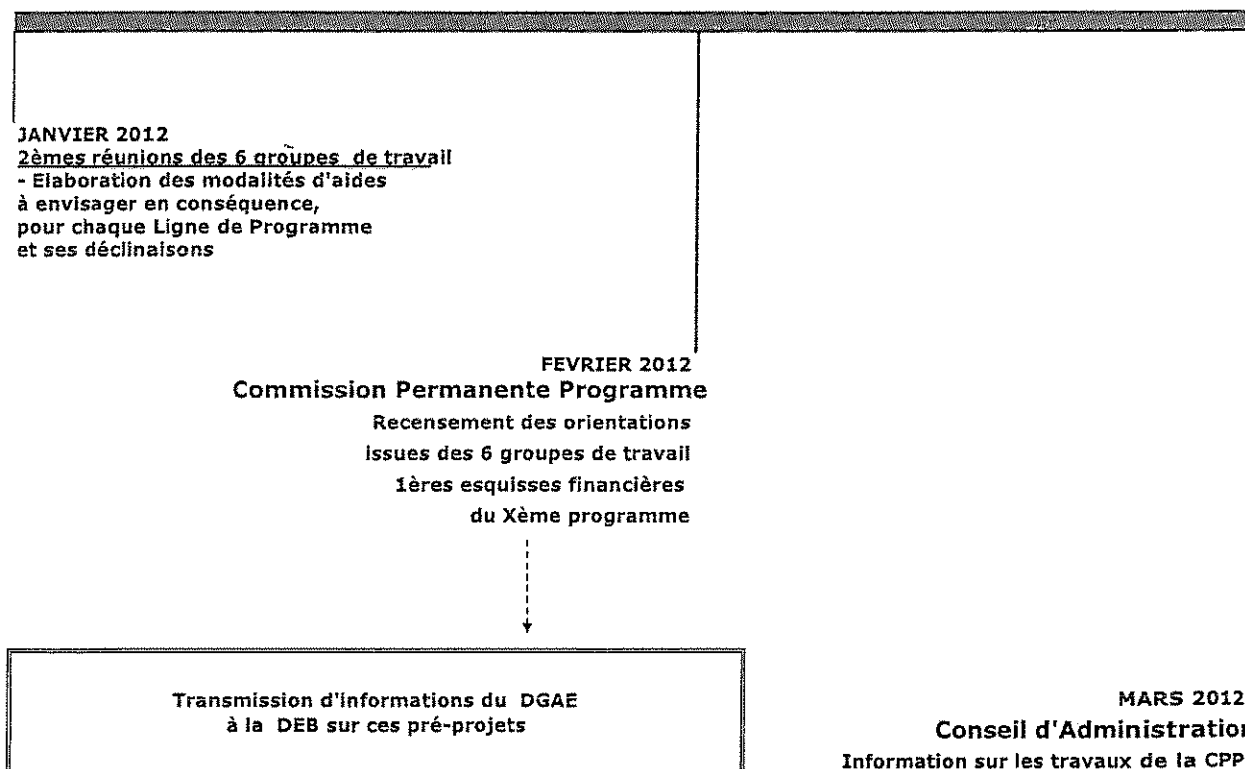


		OCT ou NOV 2011 <u>1ères réunions des 6 groupes de travail</u> - Recensement et hiérarchisation des obligations réglementaires nationales et des besoins du bassin - Elaboration des principes d'intervention financière	
	30/09/2011 Commission Permanente CADRAGE des 6 Groupes de travail <u>Calendrier</u> des 2 voire 3 cycles de réunions pour chacun des groupes thématiques à établir. <u>Examen</u> des grandes orientations : hiérarchisation des enjeux , sélectivité , territorialisation, ... =>une feuille de route adaptée pour chaque groupe de travail	16/12/2011 Commission Permanente Examen des propositions des groupes de travail =>1er cadrage financier (selon les avancements des travaux législatifs relatifs au cadre de redevances du Xème Programme d'Intervention)	

01/07/2011

Comité de Bassin

6 groupes thématiques constitués

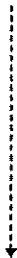


RF

AVRIL 2012

3ème réunions éventuelles de chacun des 6 groupes

- Ajustements suite aux orientations de la CPP
- Projets de délibération de participation financière à examiner par sous-ligne



Transmission d'Informations du DGAE
à la DEB sur ces pré-projets

DEBUT MAI 2012

Commission Permanente Programme

- Arbitrage des orientations issues des 5 groupes
- + celles issues de la DEB
- Examen des scénarii financiers possibles

JUIN 2012

Conseil d'Administration

Présentation de 1 ou n scénarii de Xème pgme
Sélection par le CA du scénario à retenir

Juillet 2012

Comité de Bassin
Information sur l'état
d'avancement des travaux

SEPTEMBRE 2012

Commission Permanente Programme

Examen des documents de référence du Xème pgme :
(convention-type, de partenariat, convention-cadre, ...,
charte technique, ...articulation Xème pgme - PDM, ..)

Validation du projet de Xème pgme :

- volume d' AP par Ligne de programme
- modalités d'aides par type d'action
- taux et zonage de redevances

SEPTEMBRE 2012

Conseil d'Administration

Pré-adoption du Xème pgme
Saisine du Comité de Bassin

OCTOBRE 2012

Conseil d'Administration

Adoption du Xème pgme

Octobre 2012

Comité de Bassin
Avis conforme sur le Xème pgme

OT

Monsieur MARIEN explique que suite à l'adoption du Xème Programme d'Intervention par le Conseil d'Administration d'octobre 2012, la publication des tarifs de redevances au Journal Officiel devra se faire avant le 30 octobre 2012 pour être mis en place au 1^{er} janvier 2013.

2) Les groupes de travail

GROUPES DE TRAVAIL	Collectivités Territoriales	Industrie	Littoral	Milieu Naturel Aquatique (CPMINAP réunie en tant que GT)	Agriculture (EPA réunie en tant que GT)	Action Internationale (CPAIDD réunie en tant que GT)
PRÉSIDENTS	Claude DEFLESSELLE	Patrick LEMAY	Jean-François RAPIN	Emmanuel CAU	Jean-Jacques COTTEL	Jean SCHEPMAN
VICE-PRÉSIDENTS	Paul RAOULT	François DECOOL	Emmanuel CAU	Jean-Marie BARAS	Bernard PRUVOT	Dominique BRACQ
DATE ET HORAIRES DE LA 1 ^{re} SÉANCE	Mardi 18/10/2011 9h30/12h30	Jeudi 03/11/2011 9h30/12h30	Mercredi 26/10/2011 14h30/17h30	Jeudi 27/10/2011 9h00/12h00	Vendredi 21/10/2011 9h30/12h30	Vendredi 04/11/2011 14h30/17h30 (séance commune avec celle de la CPAIDD)
LIEU	AEAP	AEAP	AEAP	AEAP	AEAP	AEAP

3) les Objectifs de la première série de réunions des groupes de travail (Octobre – Novembre 2011) :

(c.f. point de présentation détaillé)

- Quels sont les écarts par rapport au calendrier des objectifs impliquant les Agences de l'Eau (en particulier, objectifs réglementaires et tels que retenus dans le Programme de Mesures) ?
- Quels sont les montants de travaux nécessaires par type d'action à la sous-ligne de Programme (base Programme de Mesures) ?
- Produits attendus à l'issue de cette première série de réunions :
 - proposition d'introduire ou non des priorités territoriales,
 - proposition d'introduire ou non de nouveaux critères d'éligibilité (et donc d'exclusion),
 - proposition d'introduire ou non des critères de conditionnalité,
 - proposition d'introduire ou non des critères de hiérarchisation entre dossiers.

RP

ST

3) les Objectifs de la deuxième série de réunions (Janvier – Février 2012) :

(c.f. point de présentation détaillé)

- Propositions attendues à l'issue de cette deuxième série de réunions :
 - Critères d'éligibilité et d'exclusion par domaine,
 - Critères de conditionnalité par domaine,
 - Critères de hiérarchisation par domaine,
 - Critères éventuels d'opérations bonifiées exceptionnelles par domaine,
 - Modalités d'intervention par type d'opération.

4) Les éléments de travail :

Monsieur MARIEN renvoie au dossier détaillé du point de présentation pour ce qui est des éléments de base à prendre en compte pour la réflexion des groupes de travail sur la préparation du Xème Programme d'Intervention :

Les grands repères :

- les directives européennes (Directive Cadre sur l'Eau, Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin, Directive Inondation),
- les zones humides,
- le changement climatique,
- les données socio-économiques,

L'état des lieux et l'évolution des masses d'eau du bassin :

- données physiques du bassin,
- l'état des masses d'eaux souterraines,
- l'évolution de l'état des masses d'eau superficielles depuis 2000,
- les eaux de baignade,
- Le SDAGE et le programme de mesures,

La déclinaison territoriale de la politique de l'eau au sein du bassin :

- Le volet réglementaire,
- Le volet financier,
- Le volet animation.

Monsieur MARIEN présente le coût des travaux liés au Programme de Mesures 2010-2015 et 2016-2021 à financer au cours du Xe Programme (2013-2018) c.f. tableau détaillé d'estimation du montant de travaux nécessaires pour honorer les engagements de la DCE au Xème Programme c.f. page 35/38 du point de présentation :



Estimation du montant de travaux nécessaires pour honorer les engagements de la DCE au Xème programme

Mesures du programme de mesures, regroupées en items et en thèmes		Coût total des travaux PDM 2010-2015 en PDM 2010-2015 financées par l'agence (selon les règles du Xème pgme)	Coût des travaux PDM 2010-2015 financés au cours du Xème pgme (2007-2012) (en M€)	Coût des travaux PDM 2010-2015 restant à financer au cours du Xème pgme (2013-2018) (en M€)	Coût des travaux PDM 2010-2015 à financer par l'agence au cours du Xème pgme (2013-2018) (selon les règles du Xème pgme) (en M€)	Coût des travaux PDM 2010-2015 à financer au cours du Xème pgme (2013-2018) (en M€)	Actions du Xème Programme
Assainissement	Construction de station ou de réseaux ex nihilo (mesure A 010)	434	20	197	109	306	110- stations d'épuration des collectivités 123- raccordement au réseau d'assainissement
	Amélioration des réseaux existants (mesures A 001 , A002 , A003 : amélioration, mise en conformité et surveillance)	1996	382	616	499	1120	115- eaux pluviales 120- réseaux d'assainissement 123- raccordement au réseau d'assainissement
	Amélioration de station existante (mesures A006 , A007 , A012 , A 013 : reconstruction, mise en conformité, traitement du phosphore)	349	215	0	87	92	110- stations d'épuration
	Fonctionnement station (mesures A004, A006 , A007 , A010 à A 013 pour le fonctionnement) **	246	90	33	62	95	171- primes pour épuration
	Boues (mesures A 004 , A 011 : traitement, stockage)	14	16	0	3	5	110- stations d'épuration
	Assainissement non collectif (mesure A 005)	168	22	62	42	104	113- assainissement non collectif
	Renouvellement des réseaux (mesures A001 et A002 pour le fonctionnement)	0	0	0	0	0	
Total Assainissement		3207	745	908	802	1721	
Industrie	Traitement des rejets classiques (mesure I 001)	106	39	14	26	40	9130- Epuration industrielle (non raccordés) 9131- Epuration industrielle (raccordés) 9135- sites pollués
	Economie d'eau (mesure I 002)	41	4	17	10	27	
	Prévention des pollutions accidentelles (mesure I 003)	6	12	0	2	2	
	Traitement des rejets en substances dangereuses- RSDE (mesures I 006 et I 009 , caractérisation , réduction)	113	34	23	28	51	9130- Epuration industrielle (non raccordés) 9131- Epuration industrielle (raccordés)
Total industrie		266	89	53	67	120	
Habitats	Gestion et restauration des cours d'eau (mesures H004 , H005 , H006 , H007) **	142	21	50	35	96	240- entretien écologique 241- curage sédiments toxiques
	Ouvrages (mesure H 001) **	10	2	3	3	5	240- entretien écologique
	Zones humides et annexes alluviales (mesure H 003) **	3	37	0	1	1	243- gestion intégrée des milieux aquatiques 244- inondations
Total habitats		155	61	52	39	102	
Pollutions diffuses	Lutte contre l'érosion (mesure P 010)	4	4	0	1	1	242- érosion
	PEA (mesure P 003)	49	18	7	12	19	182- pollutions diffuses
	MAE, PVE, animation... (P004, P005, P007, P008, P011 à P013)	243	30	91	61	152	182- pollutions diffuses 183-plan végétal pour l'environnement 185-soutien à l'agriculture biologique 186-plan ecophyt
	Améliorer les bâtiments d'élevage (P002)	0	0	0	0	0	181-élevage (pour mémoire)
	Plan d'action zone vulnérable (P001, P006, P009)	0	0	0	0	0	
Total pollutions diffuses		296	52	98	74	172	
Eau potable	Protection des captages (mesures E 001 , E 002)	20	10	0	5	6	230- protection ressources en eau souterraines
	Traitements de potabilisation (mesures E 003 , E 004)	18	29	0	4	4	250- amélioration qualité de l'eau potable distribuée
Total eau potable		38	39	0	9	10	
Total des thèmes des programmes de mesure		3961	985	1112	986	2125	

Les montants des travaux exprimés dans le tableau ci-dessus sont des montants Hors Taxes, sauf pour les items marqués d'un **, pour lesquels le montant de travaux est exprimé en TTC, et sauf pour les items marqués d'un **, pour lesquels les montants de travaux peuvent être exprimés en HT ou en TTC selon la nature de l'intervention ou du bénéficiaire.

NB : ce tableau présente par thème (assainissement, industries, habitats, pollutions diffuses, eau potable) les mesures regroupées en items. Au cours du Xème programme, certaines mesures ont d'ores et déjà été financées, et parfois au-delà du montant de travaux à financer estimé dans le PDM. Aussi, pour un item, agrégeant différentes mesures, le montant des "travaux à financer au Xème programme" peut être différent de la résultante mathématique "travaux à financer" - "travaux déjà financés". Et cet article de présentation dû à l'agrégation peut également se retrouver pour un thème, et pour le total des thèmes. Cependant, les valeurs figurant dans la dernière colonne de ce tableau sont bien celles à prendre en considération pour quantifier le montant des travaux nécessaires au Xème programme pour honorer les engagements liés à la DCE.

→ **Monsieur le Président RAOULT** demande comment les services de l'Agence ont réalisé cette estimation.

→ **Monsieur THIBAUT** explique que cette estimation est réalisée en lien direct avec les objectifs du Programme de Mesures et du SDAGE.

Tous les travaux à réaliser d'ici 2015 et 2021 ont été répertoriés par grandes masses et par domaine (assainissement, industrie, habitats, pollutions diffuses, eau potable).

Un clé de répartition a été fixée par les services de l'Agence sur ce qui était estimé comme réalisable d'ici 2018 (part du programme de mesures à financer sur le Xème programme).

Il en ressort une vision générale assez bonne avec une marge d'incertitude (20 % à 30%) à accepter.

→ **Monsieur le Président RAOULT** souligne l'importance des estimations. L'enjeu d'appréciation est important pour ne pas générer des désillusions et avoir un discours rigoureux notamment auprès des élus.

→ **Monsieur THIBAUT** explique que la méthode de travail adoptée est similaire à celle utilisée pour l'approbation du SDAGE et du Programme de Mesures en 2009.

Monsieur THIBAUT indique qu'il est particulièrement attentif à élaborer un exercice de rapprochement et de cohérence entre le SDAGE / Programme de Mesures et le Programme d'Intervention.

Au fur et à mesure de l'avancement des programmes, des ajustements seront réalisés en fonction des objectifs du SDAGE.

Il rappelle qu'une révision du SDAGE aura lieu à mi-parcours avec ajustement possible.

→ **En réponse à Monsieur HUBERT, Monsieur THIBAUT** explique qu'à fin 2012, environ la moitié des engagements financiers liés au programme de mesures sera réalisé.

→ **Monsieur PREVOST** rappelle que le programme de mesures est lié par la Directive Cadre sur l'Eau.

L'Agence fait partie d'un ensemble d'acteurs du programme de mesures.

Il est essentiel qu'une cohérence existe entre les acteurs du programme de mesures, en prévision du rapportage auprès de la Commission Européenne.

En accord avec l'Agence de l'Eau, la DREAL de bassin a ainsi pris en charge de vérifier l'avancement du programme de mesures.

Fin 2011, l'état d'avancement global du programme de mesures sera ainsi proposé en instance avec l'ensemble des participations financières et les aspects réglementaires (les services de Police de l'Eau sont également impliqués dans la mise en œuvre du programme de mesures).

Le programme de mesures doit donc apparaître au titre des éléments de base pour la construction du Xème Programme d'Intervention. Seules des prévisions sont avancées pour le moment, des ajustements seront opérés en temps voulu.

Cet exercice est complexe.

Monsieur PREVOST propose que dans les prochains outils de réflexion, soit prévu le rattachement de chaque intervention avec le langage de la Directive Cadre sur l'Eau.

4) Les questions à se poser :

- Quels territoires pertinents ?
- Quelles structures porteuses ?
- Quelle hiérarchisation des dossiers d'aides?
 - impact milieux naturels
 - impacts réglementaires
 - nature des travaux
 - nature du maître d'ouvrage
 -

Monsieur Le Président RAOULT souligne que la présentation fixe un bon cadrage avant les réunions des groupes de travail de préparation du Xème Programme.

→ **Monsieur BARAS** évoque l'intitulé « ouvrages » identifié pour le thème « habitats » dans le cadre des engagements estimés de la DCE au Xème Programme.

Il estime que l'intitulé « continuité écologique » serait plus pertinent.

Il rappelle qu'il existe différentes possibilités pour atteindre la restauration de la continuité écologique (l'équipement, l'effacement, l'ouverture de barrages).

→ **Monsieur MARIEN** explique que la présentation vise les travaux identifiés au Programme de Mesures.

Il confirme que l'action de l'Agence est plus ouverte.

Pour certains domaines identifiés dans le cadre des travaux DCE, l'Agence intervient au-delà.

Il explique que le Programme de Mesures impacte environ 70% de l'ensemble des masses financières d'intervention de l'Agence.

→ **Monsieur THIBAUT** précise que l'Agence n'interviendra pas dans certains domaines du Programme de Mesures (exemple : le renouvellement à l'identique). Par ailleurs, l'Agence interviendra dans des domaines n'appartenant pas au Programme de Mesures (exemple : Directive Cadre Stratégie Marine...).

Il confirme que l'intitulé « ouvrages » renvoie à des interventions allant plus loin que le seul effacement de barrages.

→ **Monsieur BARAS** insiste sur la nécessité de modifier l'intitulé « ouvrages » par « continuité écologique ».

Il indique son importance en terme d'explication de politique auprès des administrateurs.

Il explique par ailleurs que la continuité écologique concerne également le transport des sédiments comme indiqué dans la Loi sur l'Eau.

Il rappelle que la politique barrage ne se résume pas uniquement à un effacement.

→ **Monsieur FLAJOLET** explique que suite à différentes discussions qui ont eu lieu à Paris, deux ingénieurs généraux sont missionnés pour faire une analyse exhaustive de ce que signifient les



obstacles à la continuité écologique, de la façon dont il faut les traiter et sur les différentes manières de répondre à la restauration de la continuité écologique et au transfert des sédiments.

→ **Monsieur MORTIER** confirme que la suppression d'un barrage remet en question un équilibre écologique qui s'est mis en place depuis de nombreuses années.

Il souligne que travailler « au cas par cas » est le seul moyen de ne pas faire d'erreur écologique.

→ **Monsieur THIBAUT** confirme, à travers l'exemple du classement des rivières, que l'effacement de barrage remet en cause l'équilibre écologique en place parfois depuis des centaines d'années.

Il souligne qu'il faudra se poser la question de savoir ce qui est le plus intéressant et cohérent globalement :

- ne pas rendre transparent le barrage, impliquant la remise en cause du classement de rivière,
- l'aménagement sans effacement de barrage coûte parfois dix fois plus cher qu'un simple effacement.

Il explique qu'il existe de réels choix stratégiques et enjeux financiers.

Il est favorable au traitement « au cas par cas » sans dogmatisme.

Il ajoute que l'Agence de l'Eau, de manière volontaire, prend la maîtrise d'ouvrage actuellement sur des effacements ou des aménagements de barrages. Elle bénéficiera alors d'un retour d'expérience. Les groupes de travail et la Commission Permanente Programme devront se positionner sur le niveau financier à consacrer à cette politique.

→ **Monsieur MORTIER** rappelle que depuis 1992 le concept de développement durable incite à prendre en compte tous les éléments (économiques, écologiques). Ce concept oblige à une réflexion allant contre les « solutions de facilité » telles que l'effacement de barrages. Le travail est difficile mais à assumer.

Monsieur PREVOST évoque les éléments de contexte pour le Xème Programme présentés dans le dossier de séance.

Il indique regretter que n'apparaisse pas suffisamment l'aspect biologie.

Il note par ailleurs des manques de précisions par rapport à la Directive Cadre sur l'Eau : il évoque dans ce cadre la présentation de la carte d'objectifs de bon état des masses d'eau qui est en fait à comprendre comme la carte d'objectifs de bon état écologique.

Il rappelle qu'au titre de la DCE, le bon état est à la fois écologique et chimique.

Il souligne qu'il est important dans le cadre de la présentation de bien être cohérent avec la DCE.

Monsieur PREVOST ajoute qu'il est dommage dans le contexte d'avoir détaillé élément par élément la qualité des cours d'eau sans présenter une carte synthétisant l'ensemble.

Il souligne qu'il faudra prendre en compte l'évaluation des masses d'eau qui va évoluer (c.f. indice poissons).

Il rappelle qu'à partir de fin 2011 sera mis en place au niveau de l'ensemble des départements du bassin une MISEN (extension de la Mission Inter-Services de l'Eau en une Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature) fédérant l'action de l'ensemble des polices de l'eau.

A la demande de la Directrice de l'Eau et de la Biodiversité, un plan de contrôle sera établi avec l'ensemble des services. Ce plan de contrôle sera validé non seulement par le Préfet mais aussi le Procureur du Tribunal de Grande Instance. Ce plan devra intégrer les aspects biodiversité (police de la nature).

En réponse à une remarque de Monsieur le Président RAOULT sur le besoin de formation des procureurs,

→ **Monsieur BARAS** explique que les procureurs peuvent solliciter l'expertise de l'administration dans certains domaines.

→ **Monsieur PREVOST** précise qu'il y a environ deux ans, la DREAL a organisé une séance de formation sur la police de l'eau à la demande des procureurs.

Il précise qu'une réunion annuelle de l'ensemble des procureurs est organisée.

→ **Monsieur THIBAUT** tient à souligner l'effort des services de l'Agence pour rapprocher les enjeux financiers du programme de mesures de ceux du programme d'intervention de l'Agence.

Il rappelle la complexité de l'exercice face à deux calendriers, deux vocabulaires, des logiciels, des reportages, des remontées d'informations tous différents.

Ce travail de l'Agence est fait en lien avec la DREAL.

Concernant la question des cartes de qualité, il déclare que « le mieux est l'ennemi du bien » : il est partisan de la simplification face au contexte très complexe.

Il explique qu'il s'attache à ce que l'analyse de l'évolution d'une carte se réalise sur la base des mêmes éléments de mesures « afin de comparer des éléments comparables ».

Monsieur THIBAUT déclare que l'essentiel pour les membres des groupes de travail est de disposer de clés d'interprétation claires pour leurs prises de décisions.

→ **Monsieur PREVOST** rejoint la réflexion de Monsieur THIBAUT.

Il explique cependant que la carte d'objectifs de bon état des masses d'eau est en fait la carte d'objectifs de bon état écologique (elle figure sous cette forme et selon cet intitulé dans le SDAGE).

Par souci de cohérence, il explique que les éléments de contexte doivent faire apparaître cette carte d'objectifs du bon état écologique avec la légende complète.

→ **Monsieur le Président RAOULT** rappelle l'importance de la coopération DREAL / Agence.

Il demande par ailleurs, par rapport aux critères européens, si le travail entrepris va permettre de répondre aux attentes de la Commission Européenne.

→ **Monsieur THIBAUT** confirme que tout est mis en œuvre pour répondre au contexte français et européen.

Il précise que le calendrier de préparation du Xème Programme a été réfléchi avec l'hypothèse d'un cadrage national au sein de la loi de finances.

Finalement, le Conseil d'Etat a demandé de disjoindre la partie dépenses du projet de loi de finances.

Le Gouvernement a en conséquence décidé de retirer la partie recettes pour l'introduire dans un autre projet de loi.

Le système français ne permet pas d'adopter un projet de loi hors loi de finances dans un délai de 4 mois.



Très vraisemblablement, la deuxième phase de réunions des groupes de travail de discussion des modalités d'intervention, de taux et d'enveloppes financières, se fera sans avoir le cadrage national.

Différents scénarii devront être envisagés en fonction des marges de manœuvre in fine.

→ **Monsieur le Président RAOULT** estime que le cadrage national ne sera vraisemblablement pas plus élevé. Il indique qu'il serait déjà appréciable de travailler à enveloppe constante.

→ **Monsieur THIBAUT** indique que les Agences de l'Eau disposeront en effet au mieux de la même enveloppe financière. L'incertitude tient avant tout du fait que puissent être imposées aux Agences de nouvelles charges.

Monsieur le Président RAOULT propose de valider la méthode de travail de préparation du Xème Programme d'Intervention et le cadrage des réflexions des groupes de travail.

Il procède au vote de la Commission Permanente Programme.

La Commission Permanente Programme est favorable à la méthode de travail de préparation du Xème Programme d'Intervention et le cadrage des réflexions des groupes de travail.

5 – DIVERS

Monsieur MORTIER évoque la directive baignade.

Il rappelle que l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a participé aux études concernant les pollutions des eaux de baignade du Crotoy.

Il demande si des résultats sont connus.

→ **Monsieur THIBAUT** explique que les experts référents de l'Agence sur ce sujet sont Monsieur PRYGIEL et Monsieur LEMAIRE. Ceux-ci suivent le dossier de très près en lien avec l'Agence Régionale de Santé.

Monsieur THIBAUT explique cependant que Le Crotoy est effectivement un secteur difficile. Le secteur est en bon état pour la qualité des eaux de baignade en 2011 mais risque d'être moins bon en 2012.

Les résultats de cet été 2011 ne sont pas très satisfaisants, en lien avec le niveau de pluviométrie.

Il explique que depuis plusieurs années l'atteinte d'une bonne qualité d'eau de baignade, durable et sûre est une préoccupation.

Par ailleurs, sur le secteur du Crotoy, les prélèvements doivent s'effectuer en eaux hautes, ce qui est pénalisant.

→ **Monsieur THEROUANNE** explique que les études de profil de baignade sur la Somme sont suivies par le Conseil Général.

Il explique que dans le Nord Pas-de-Calais, c'est le SMCO (Syndicat Mixte de la Côte d'Opale), dont le Président est Monsieur Michel DELEBARRE, qui suit les études de profil de baignade.

Ces profils de baignade permettent de déterminer les sources de pollution sur la base du contrôle sanitaire.

Les collectivités peuvent demander que le résultat ne soit pas pris en compte si un risque potentiel de mauvaise qualité existe (sous condition d'un arrêté de fermeture de la plage avec drapeau rouge).

→ **Monsieur BLIN** confirme que le Conseil Général de la Somme a finalisé les profils de baignade. L'ensemble des arrêtés de chaque commune est en attente pour les valider.

L'étude sur Le Crotoy a duré 2 ans. Elle portait sur une étude diagnostique complète du système d'assainissement avec un volet approfondi sur l'identification des flux de pollution et leur origine.

L'Institut Pasteur est intervenu de manière ponctuelle au cours de la saison de baignade par des analyses pour essayer, à travers de méthodes de séquençage, de discerner l'origine.

Il reste à mettre en place un protocole scientifique avec l'Institut Pasteur pour que les résultats soient plus probants (mesures très ponctuelles et problèmes d'échantillonnages).

Il a été évoqué en lien avec Ludovic LEMAIRE (Chef de la mission Littoral à l'Agence), la nécessité de revoir, à travers un modèle, les flux et la dispersion des panaches de pollution entrant en Baie de Somme via les fleuves côtiers ou la Somme.

L'approche bactériologique doit être approfondie au cours de cycles de marées complète avec l'Institut Pasteur.

→ **Monsieur THEROUANNE** explique que le contrôle sanitaire est effectué dans la Somme et le Pas-de-Calais par le laboratoire départemental de l'Aisne.

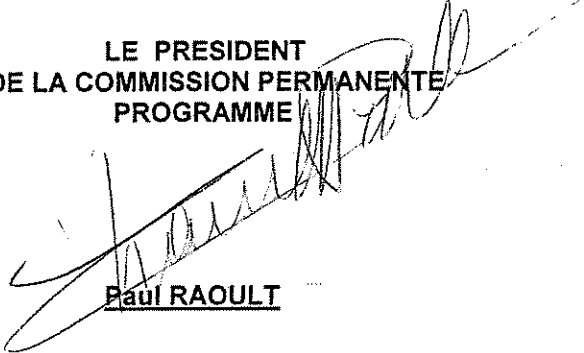
→ **Monsieur le Président RAOULT** souligne que le sujet évoqué par Monsieur MORTIER pourra être évoqué à nouveau lors d'un prochain Conseil d'Administration.



Monsieur le Président remercie les membres de la commission et clôt la séance à 12 h 10.

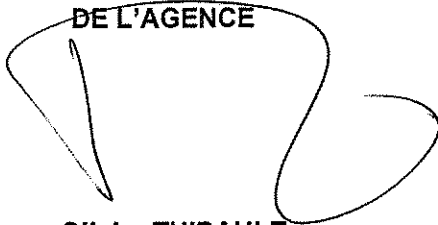
La prochaine Commission Permanente Programme aura lieu le 13 janvier 2012.

LE PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
PROGRAMME



Paul RAOULT

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE



Olivier THIBAUT